

Rapport d'Orientation Budgétaire - 9 Mars 2020

Le travail budgétaire dès 2014 a consisté à contenir les dépenses de fonctionnement (notamment sur les fluides et divers efforts sur les dépenses courantes) et chercher des recettes nouvelles (Revenus des immeubles, dotation de solidarité, reversion de la CCPL pour les accueils de loisirs...).

Ce mandat a fait la démonstration d'une **gestion saine**.

Recettes de fonctionnement par type en 2018

Le budget de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la collectivité (ex. impôts, dotations...).



Source : Ministère de l'Economie et des Finances, 2018

Charges de fonctionnement par habitant

Le total des charges de fonctionnement représentait 1 583 412 € pour Les Molières en 2018.

	Charges de personnel	Autres charges
Les Molières	425 €	359 €
Essonne	685 €	526 €
France métropolitaine	516 €	518 €
Limours	606 €	471 €

Source : Ministère de l'Economie et des Finances, 2018

Concernant les **charges de personnel**, la situation de la commune reste aujourd'hui toujours et relativement saine, et présente **un total en baisse** depuis 3 ans.

2016 : 832 000

2017 : 861 000

2018 : 858 000

2019 : 817 000

Dans le même temps, la mise en place des nouvelles activités périscolaires a été insuffisamment compensée par l'Etat. En 2019, **les tarifs périscolaires ont été sensiblement relevés. Il convient maintenant de faire une pause.**

Dépenses du dernier exercice : 374 000 €

Contributions des parents : 220 000 €

Toujours dans le même temps **les dotations de l'Etat diminuent, tout comme les divers concours du Département ou de la Région** qui se limitent aujourd'hui sur les investissements, dans une moindre part que ce que les communes ont connu par le passé. Il sera important, en termes de subventions, pour la prochaine équipe, de **mieux mobiliser les subventions possibles**, notamment auprès du Parc Naturel, mais aussi, et avec son aide, de mobiliser **les Certificats d'Energie**, dispositif méconnu, mais qui vient de rapporter 100 000 € à une commune du Parc, avec son accompagnement.

Concernant **la dette**, le paiement des intérêts de l'emprunt d'1,8M contracté en 2013 pour la réalisation de l'espace culturel & associatif (un peu moins de 50 000 € par an sur le fonctionnement et 100 000 sur l'investissement) va se poursuivre jusqu'en 2029.

Cette situation ne permet pas de contracter un nouvel emprunt, à court terme sauf à considérer qu'il soit libre d'intérêts (par exemple prêt 0% de la Caisse des Dépôts et Consignations pour certains projets liés à la transition écologique).

Pour rappel, **l'opération de création de l'espace sportif couvert est financée sans emprunt**. Notre niveau de dette est donc aujourd'hui raisonnable, à condition de ne pas l'augmenter.

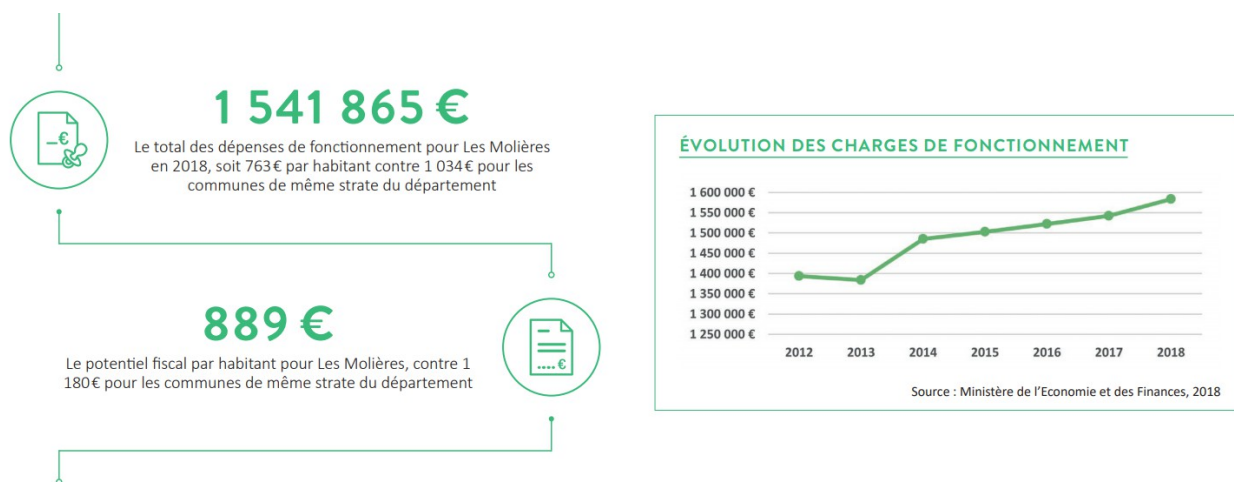


Autre élément remarquable, **l'augmentation des tarifs des fournisseurs dont la commune est parfois captive** continue à nous préoccuper :

- fournisseurs d'énergie
- contrats de maintenance et de contrôle des installations
- alarmes
- assurance
- téléphonie / internet

Cela doit orienter la stratégie de la commune vers **l'investissement dans des projets limitant les charges de fonctionnement** (achat d'alarmes en interne, baisse des consommations en carburants, fluides pour le chauffage, énergie pour l'éclairage...), ou susceptibles de créer des recettes nouvelles compensant au-delà des dépenses de fonctionnement correspondantes.

> Le point le plus important à retenir :



Les nouvelles installations et équipements de la commune ont fortement participé à augmenter les frais de fonctionnement.

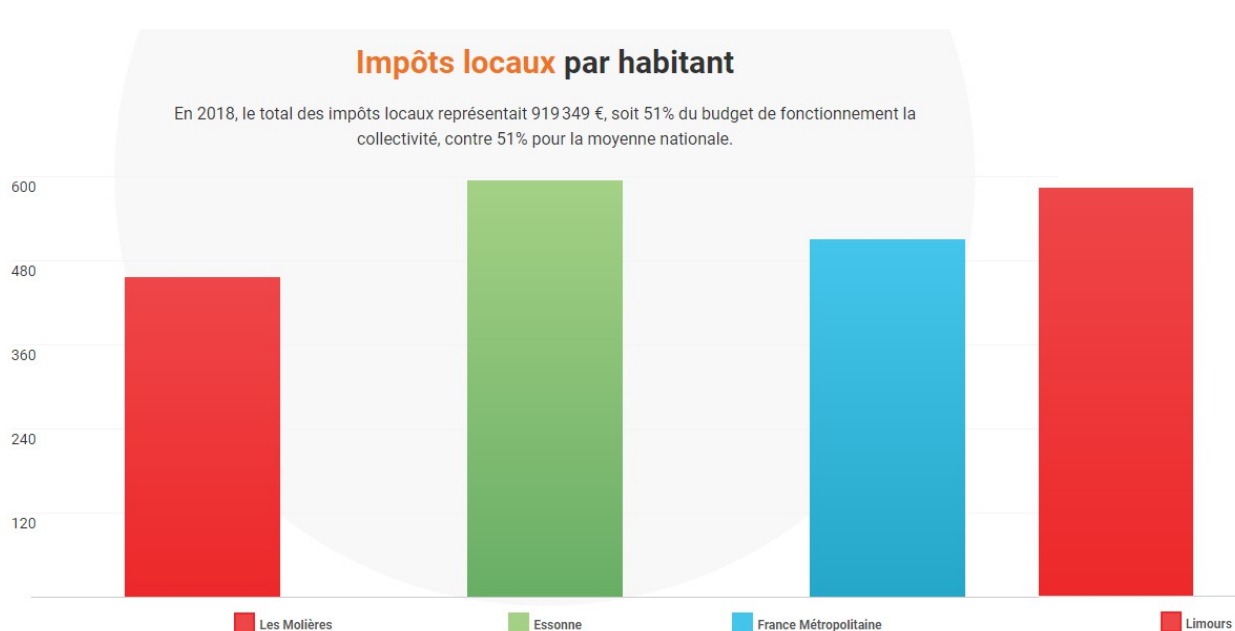
C'est plus d'équipements et de services aux habitants, sans que ces derniers n'y contribuent davantage, notamment par les taxes locales.

L'équipe municipale s'était engagée en 2014 à geler les taux communaux des impôts locaux. Elle a respecté son engagement, mais, en 2019, il manquait 60 000 € pour « boucler » le budget.

Pour 2020, il est proposé sur le bâti un taux de 25,80% au lieu de 23,49%, et sur le non bâti 60% au lieu de 54,58%. Le produit supplémentaire obtenu par cette augmentation correspond seulement à un potentiel de 50 000 €.

Cela interviendra en plus dans un contexte où la taxe d'habitation disparaît progressivement jusqu'en 2023.

Aujourd'hui, la pression fiscale est relativement peu importante aux Molières, eu égard, toujours, au niveau d'équipements proposés. C'est le moment de la relever légèrement. Les contribuables verront tous disparaître prochainement l'une de leurs deux taxes locales.



L'ensemble de notre stratégie doit nous conduire à **redonner du souffle au fonctionnement**, les taux d'imposition sur le foncier n'étant qu'un paramètre, pour, en 2020, **verser un excédent de fonctionnement dans le budget d'investissement**.

Concernant l'investissement, il s'agit principalement de terminer l'opération espace sportif couvert (dont la réalisation du 1er étage du club house) et procéder à quelques travaux, notamment le sas d'entrée de la mairie, inscrite également en recettes au titre de la DETR 2020.

Enfin, concernant le budget d'assainissement, nous aurons en 2020 une réserve confortable mais nécessaire de 327 722 € en investissement. Cela motive une **stabilité de la surtaxe d'assainissement** qui avait été relevée durant ce mandat.